



Comité de Défense de la Forêt Tonnerroise  
**Association pour la Restauration et la Protection  
de l'Environnement Naturel du Tonnerrois.**

aux

délégués à la C.C.T.B.  
MAIRIE

Monsieur,

En juin dernier, nous vous avons adressé un courrier pour vous faire part des questions que nous, citoyens tonnerrois, nous posions à propos du projet de centrale biomasse. A ce jour, aucune réponse ne nous a été faite et contrairement à ce qu'affirme monsieur le président de la communauté de communes dans l'Yonne Républicaine du 23 octobre 2015, il n'y a pas eu d'autre réunion publique que celle que nous avons organisée en 2011 et rien, dans les comptes rendus de conseils communautaires ne permet de saisir l'intégralité du projet.

Le manque de transparence est tel que l'investisseur s'est permis de qualifier notre questionnement d'inquisition dans sa réponse au commissaire enquêteur à propos de la modification du PLU.

Pourtant, non seulement nos questions restent d'actualité, mais la consultation du dossier de demande de permis de construire et les propos de monsieur le président dans le journal nous amènent à nous en poser d'autres.

D'abord, à l'heure où le réchauffement climatique met gravement en péril les générations à venir, il est urgent de réduire nos émissions de gaz à effet de serre et de permettre le stockage à long terme d'un maximum de CO2.

- Ce projet de centrale ne va-t-il pas à l'encontre de ces objectifs en relarguant le carbone que les arbres auront stocké durant les 30 ou 60 dernières années tout en diminuant la capacité de stockage de la forêt pour une période qui peut aller jusqu'à plusieurs décennies ?
- Alors qu'il faut améliorer l'efficacité énergétique de toutes nos installations pour moins et mieux consommer les ressources, quel sera le rendement global annuel de cette installation ?
- La préservation des sols de nos forêts est extrêmement importante car ce sont eux qui stockent la plus grande partie du carbone fixé par les arbres. Ces sols sont fragiles, surtout sur nos plateaux calcaires où la couche de terre et d'humus est souvent peu épaisse. Quels procédés d'exploitation seront utilisés ? Le recours à une exploitation très mécanisée, de plus en plus fréquent pour des raisons de coût, présente un risque accru pour la forêt par rapport à une exploitation plus « manuelle ».
- Si la centrale tonnerroise ne consommera « que » 100 à 120 000 stères de bois par an, sa zone d'approvisionnement chevauche celles de quatre autres grosses unités consommatrices de bois (Buchères, Auxerre, Dijon et Cosne-sur-Loire). N'y a-t-il pas là un risque important de surexploitation de la forêt ?

Quelle gestion de la forêt est envisagée, sachant combien l'ONF est de moins en moins présente sur le terrain ? Quels types de coupe ? Ne risque-t-on pas de voir des coupes à blanc avec replantation d'essences à croissance rapide comme dans le Morvan ?

Quels domaines forestiers sont concernés : public ? privé ? Ce projet ne risque-t-il pas de remettre en question les affouages ? Avec qui les conventions évoquées lors de la réunion du conseil communautaire du 27 septembre 2010 ont-elles été signées ? Quelles surfaces sont concernées ?

Dans l'Yonne Républicaine du 23 octobre dernier, monsieur le président affirmait : « il est hors de question de déboiser la forêt tonnerroise. Seuls les mauvais bois seront utilisés. » Or dans le dossier de demande de permis de construire, il apparaît que l'industriel prévoit, dans les déchets, 25 à 30 tonnes de métaux issus du déferraillage...

- D'où provient cette ferraille ? Cela signifie-t-il que la centrale brûlerait du bois « usé » ? De quel type de déchet de bois s'agit-il ? Ne contiennent-ils pas des colles, vernis ou autres produits de traitement ?

Depuis notre courrier du mois de juin, deux éléments viennent contredire notre hypothèse d'un refroidissement de la centrale, en été, par de l'eau puisée dans la nappe phréatique :

- Monsieur le président déclare, dans le même article de l'Yonne Républicaine, que « le projet prévoit des réserves d'eau de pluie » pour le refroidissement de la centrale si nécessaire.
- Et, dans le dossier de demande de permis de construire, il apparaît que l'industriel prévoit un refroidissement par air à l'aide de 24 aéroréfrigérants.

En outre, les questions concernant les serres restent toutes sans réponse :

- Quels seront les besoins des serres en eau , et par quel approvisionnement ?
- Quel procédé de culture ? Sur sol ou hors sol ? La culture des tomates nécessitera sans doute des intrants (engrais, produits phytosanitaires...), que deviennent-ils ?
- En France, au cours des sept dernières années, c'est la surface d'un département qui a été « imperméabilisée » par des constructions ou des infrastructures, ne permettant plus l'infiltration de l'eau. Comment sera traitée l'eau de pluie sur ces huit hectares ?

Nous sommes conscients de la crise de l'emploi qui frappe le Tonnerrois et de la nécessité pour les élus de se mobiliser sur ce dossier. Mais ce projet permettra-t-il de répondre aux difficultés actuelles ?

Sachant qu'actuellement, la grande majorité des bûcherons rencontrés en forêt sont originaires des pays de l'Est et que la centrale fonctionnera avec 4 ou 5 personnes :

Quels emplois seront créés dans les serres ? Quelles qualifications seront requises ? Quels types de contrats de travail ? Quelle pérennité pour ces emplois ?

Mais nous nous interrogeons toujours sur les alternatives : d'autres pistes ont-elles été envisagées pour une utilisation locale et raisonnée de la biomasse, pour développer une production maraîchère de qualité et destinée aux consommateurs locaux ?

Il nous semble que ces interrogations, partagées par un grand nombre de citoyens, méritent une information claire et complète et un véritable débat.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations respectueuses.

Le bureau de l'association ARPENT